
Faculty of Law

Faculty Publications

This is a post-review version of the following article:

Réseaux de solidarité et syndicalisme : les travailleurs informels se débrouillent seuls en Inde

Supriya Routh

2014

The final copy of this article was originally published at:

<https://comptrasec.u-bordeaux.fr/revue/etudes-et-jurisprudence-sociale-compar-e>

Citation for this paper:

Routh, Supriya, "Réseaux de solidarité et syndicalisme : les travailleurs informels se débrouillent seuls en Inde" (2014) 1 R Dr Comp Travail & Sécurité Soc 16

Réseaux de solidarité et syndicalisme : les travailleurs informels se débrouillent seuls en Inde

Supriya Routh : Titulaire de la Chaire France-BIT, Institut des Etudes Avancées de Nantes.

Thèmes de recherches : syndicalisme, travailleurs informels, droit de travaux, droit de humain

Publications : *Enhancing Capabilities through Labour Law: Informal Workers in India* (London & New York: Routledge, 2014); *Building Informal Workers' Agenda: Imagining 'Informal Employment' in Conceptual Resolution of 'Informality'*, 2: 3 *Global Labour Journal*, 2011, pp. 208-227.

Abstract (400 characters max) : With the help of a case study of a trade union initiative of informal workers in Kolkata, India, I argue that if informal workers in developing countries have to ameliorate their working conditions and living standards, they cannot adhere to the traditional organizing principles of a trade union. They need to form a larger aggregation of workers integrating many other institutions in order to enhance their bargaining power.

Key words (5) : syndicalisme, solidarité stratégique, travailleurs informels, Inde

Introduction

Le 24 avril 2013, dans l'une des pires catastrophes industrielles, 1 134 personnes, principalement des ouvriers du textile, sont morts au Bangladesh lorsque l'immeuble de l'usine Rana Plaza s'est effondré, enterrant vivants les travailleurs¹. Le 12 mai 2013, le prix Nobel bangladaise Muhammad Yunus a lancé un appel enflammé aux sociétés occidentales pour qu'elles ne quittent pas le Bangladesh à la suite de cette catastrophe². Au lieu de cela, Yunus a exhorté les entreprises et les acheteurs étrangers de l'industrie textile du Bangladesh à fixer un salaire minimum pour les ouvriers bangladaise du textile³. S'il a fait appel à la solidarité transfrontalière entre les parties prenantes, en vue de l'amélioration des conditions de travail des ouvriers travaillant le plus souvent sans surveillance, il n'a pas saisi l'occasion d'en appeler aux parties prenantes nationales, en vue d'entreprendre une action plus concrète fondée sur la solidarité et visant à améliorer davantage leurs conditions de travail. Pourtant, l'expérience des travailleurs informels dans l'Inde voisine indique que c'est précisément grâce à des actions concrètes fondées sur la solidarité et impliquant un certain nombre de parties prenantes, que les travailleurs non réglementés et non contrôlés pourraient

¹ Voir « Bangladesh: les fantômes du Rana Plaza », *Le Monde*, 26 juin 2013 ; voir également « Rana Plaza Arrangement », disponible sur <http://www.ranaplaza-arrangement.org> (accès le 20 mai 2014).

² M. Yunus, « After the Savar tragedy, time for an international minimum wage », *The Guardian*, 12 mai 2013.

³ *Idem*.

activement améliorer leur propre situation ; au lieu de recevoir passivement une assistance extérieure.

La catastrophe du Rana Plaza et, par la suite, l'appel de Yunus, indiquent un dilemme fréquent dans les pays du Sud, qui d'une part ont besoin d'investissements étrangers et, par conséquent, de chaînes de production internationales mais qui, d'autre part, afin de recevoir ces investissements, doivent maintenir un énorme réservoir de travailleurs informels non réglementés et non contrôlés et, par conséquent, bon marché, ce qui est perçu comme donnant un avantage aux pays du Sud, en termes de compétitivité. Aussi, la difficulté, pour les pays du Sud dont la main d'œuvre est importante, consiste à améliorer les conditions de travail tout en conservant les investissements et les entreprises venant de l'étranger. Dans cet article, en prenant l'exemple de l'Inde, où les travailleurs informels représentent plus de 90% de la main d'œuvre, nous avançons l'idée que l'action fondée sur la solidarité impliquant un grand nombre de parties prenantes pourrait être une manière appropriée de promouvoir une amélioration des conditions de travail des travailleurs informels en situation précaire. Pour étayer cette thèse, nous allons tout d'abord citer une initiative récente de création de syndicat de travailleurs informels à Kolkata, en Inde, qui a été constituée grâce à un partenariat entre un certain nombre de parties prenantes. Nous indiquerons ensuite le rôle joué par une autre action fondée sur la solidarité des travailleurs informels en Inde – pas nécessairement dans le domaine syndical – en vue de l'amélioration des conditions de travail des travailleurs informels. À partir de ces exemples, nous proposerons enfin une manière de conceptualiser des initiatives fondées sur la solidarité des travailleurs en situation précaire dans les pays du Sud.

I – Une idée de la solidarité et du cadre constitutionnel indien

Hannah Arendt note que vivre et agir ensemble est une condition fondamentale de la vie humaine. Selon elle, « [toutes] les activités humaines sont conditionnées par le fait que les hommes vivent ensemble [...]. Aucune vie humaine, pas même la vie de l'ermite dans l'isolement de la nature, n'est possible sans un monde qui témoigne directement ou indirectement de la présence d'autres êtres humains »⁴. Plus particulièrement, elle observe que les actions politiques dépendent principalement de la collectivité⁵.

Une vie privée qui n'est pas vécue dans la coopération, l'échange et l'action collective avec les autres est dépourvue de l'essence véritable de la vie et ne parvient pas à réaliser les choses et les conditions qui sont plus permanentes que chaque vie individuelle⁶. C'est donc à travers l'action et l'initiative collectives que les individus peuvent atteindre des conditions plus immuables que leurs vies individuelles, des conditions qui peuvent situer leur statut dans le monde, des conditions qui ne déterminent pas seulement leur propre vie mais également les vies des générations futures. Par conséquent, c'est uniquement à travers l'action collective – la solidarité

⁴ H. Arendt, *The Human Condition* (2nd Ed., Chicago & London: The University of Chicago Press, 1998) [Introduction de Margaret Canovan] pp. 22-23.

⁵ *Idem.*

⁶ *Ibidem.* p. 58.

– que des améliorations plus durables dans les conditions de vie et de travail des ouvriers des pays du Sud peuvent être obtenues.

Alain Supiot indique que, dès leur naissance, les individus font automatiquement partie d'une communauté de personnes – ils sont introduits dans un système existant de coopération, de différence, de communication, et de croyance⁷. Supiot note que la notion de loi – dans le sens des règles déterminant et réglementant les valeurs et les comportements – engage chaque nouveau-né dans le monde existant d'une communauté⁸. Il souligne en outre que les individus ne commencent à penser comme des êtres rationnels qu'après avoir été soumis à la loi – la loi du langage, des valeurs et de la religion – de la communauté⁹. La communauté fournit donc un point de référence commun donnant un sens à la vie des individus¹⁰. Par conséquent, selon Supiot, toute idée de l'individu comme être rationnel ne peut exister sans les concepts de communauté et de solidarité – « en réalité, aucun d'entre nous ne peut se passer des autres »¹¹. Il avance ensuite l'idée que l'appartenance ou la solidarité émanant des valeurs et des lois de la communauté trouvent leur expression dans des textes profanes tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme¹².

Le caractère *naturel* du collectif et du principe de solidarité ont également été reconnus dans le document fondateur de l'Inde. La Constitution indienne envisage la promotion de la *fraternité* entre les citoyens, afin que cette fraternité joue un rôle dans la promotion de la dignité de tous les citoyens¹³. La fraternité et la dignité sont, par conséquent, les thèmes transversaux de la constitution indienne. Si les citoyens possèdent un *droit* de vivre dans la dignité¹⁴, ils ont également un *devoir* de promouvoir la fraternité et l'activité collective dans l'esprit de l'humanisme¹⁵.

La Constitution indienne est la source de la jurisprudence du travail en Inde. Les travailleurs indiens sont protégés par la constitution *socialiste* de l'Inde, qui envisage de fournir une *justice sociale* à ses citoyens¹⁶. Afin de promouvoir une vie digne pour les travailleurs, la constitution prévoit qu'ils aient le droit de se syndiquer, la liberté d'expression et de parole, la protection contre le travail forcé, la protection contre le travail des enfants, le droit d'avoir un moyen de subsistance, l'égalité de salaire à travail égal, le droit à des conditions de travail appropriées, et les congés de maternité pour la population active dans le pays. Ces garanties constitutionnelles pour les travailleurs ont pour but de promouvoir une vie humaine digne et décente pour les travailleurs¹⁷. Cependant, même si la Constitution de l'Inde a prévu que les droits constitutionnellement

⁷ A. Supiot, *Homo Juridicus – On the Anthropological Function of the Law* (London & New York: Verso, 2007) [Traduit par Saskia Brown] pp. vii-xxv, 13-21 ; voir également H. Arendt, *The Human Condition*, op. cit., p. 55.

⁸ A. Supiot, *Homo Juridicus – On the Anthropological Function of the Law*, op. cit., pp. viii et xx.

⁹ *Ibidem.*, pp. viii, xiii-xv, xx, 7.

¹⁰ *Ibidem.*, pp. xxii, 7.

¹¹ *Ibidem.*, pp. viii et xii.

¹² *Ibidem.*, p. 16.

¹³ Voir préambule à la Constitution indienne.

¹⁴ Voir Partie III et Partie de la IV de la Constitution indienne.

¹⁵ Voir Partie IVA, devoirs fondamentaux dans la Constitution indienne.

¹⁶ Voir préambule de la Constitution indienne. Voir également *Constituent Assembly of India Debates* (Proceedings), Vol. II, N° 3, 22 January, 1947, disponible sur <http://164.100.47.132/Issnew/constituent/vol2p3.html> (site visité le 20 mai 2014).

¹⁷ *Bandhua Mukti Morcha v. Union of India*, (1983) MANU 0051 (SC).

garantis aux travailleurs soient confirmés par des textes législatifs appropriés, la très puissante Commission nationale pour les entreprises dans le secteur non organisé (*National Commission for Enterprises in the Unorganised Sector – NCEUS*) rapporte que les textes législatifs établissant les garanties constitutionnelles sont inadéquats jusqu'ici en ce qui concerne les travailleurs informels, lesquels représentent 92% de la main d'œuvre¹⁸. En conséquence, les travailleurs informels en Inde restent exclus des garanties constitutionnelles.

Exprimant son mécontentement au sujet de l'écart entre les garanties constitutionnelles et leur réalisation effective, la Cour suprême indienne a souligné que :

« La justice, sociale, économique et politique » ainsi que le fait que « les citoyens, autant les hommes que les femmes, jouissent d'abord à des moyens suffisants de subsistance », comme le promet la Constitution indienne, ne sont malheureusement encore que des rêves lointains. Cette Cour, dans plusieurs arrêts, a rappelé au Gouvernement ses obligations constitutionnelles d'améliorer le sort des pauvres en Inde. Rien ou presque n'a été fait. Un pourcentage alarmant de la population indienne continue à vivre en-dessous du seuil de pauvreté. Des millions de personnes sont inscrites au chômage. Le Gouvernement, malgré son mandat constitutionnel, est incapable de leur fournir du travail¹⁹.

Ce sont principalement les travailleurs informels qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté en Inde. Les travailleurs informels souffrent de privations multiples, par rapport aux travailleurs du secteur formel en Inde. Il y a plus d'une centaine de textes (au niveau central et des états) de législation sociale actuellement en vigueur en Inde, la plupart ciblant les travailleurs formels. Les travailleurs formels reçoivent des prestations complètes allant des avantages sociaux fournis par l'État aux prestations de maternité en vertu d'une pléthore de lois sur la protection du travail. Les travailleurs informels, quant à eux, restent presque complètement en dehors du champ d'application de ces lois²⁰.

Pour la quasi majorité des travailleurs informels en Inde, la NCEUS a noté que la véritable difficulté consiste en l'amélioration des conditions globales d'emploi et de subsistance des travailleurs²¹. Elle a reconnu que le problème de l'emploi dans le secteur informel est essentiellement un problème de qualité de l'emploi²². La Commission a avancé l'argument selon lequel l'emploi représente *sécurité du poste, sécurité du revenu, sécurité sociale et conditions de travail décentes*, significations qui, concrètement, sont toutes absentes de la vie professionnelle des travailleurs informels²³. Dans cet article, nous soutenons qu'en faisant appel à l'idéal de solidarité, et en constituant ainsi leur

¹⁸ NCEUS, *The Challenge of Employment in India – An Informal Economy Perspective*, Volume 1 main Report, National Commission for Enterprises in the Unorganised Sector, New Delhi, NCEUS, 2009, p. 180.

¹⁹ (1989) MANU 0521 (SC), § 4. Voir également U. Baxi, « The (Im)possibility of Constitutional Justice – Seismographic Notes on Indian Constitutionalism » in Z. Hasan, E. Sridharan et R. Sudarshan (eds), *India's Living Constitution – Ideas, Practices, Controversies*, London, Anthem Press, 2005, 31, pp. 43-46.

²⁰ Voir P. Jha, « Globalization and Labour in India: The Emerging Challenges », disponible sur http://www.nottingham.ac.uk/shared/shared_scpolitics/documents/gwcprojectPapers/India.pdf (site visité le 20 mai 2014).

²¹ NCEUS, *The Challenge of Employment in India*, op. cit.

²² *Ibidem.*, p. v.

²³ *Ibidem.*, p. 7.

propre réseau de solidarité, les travailleurs informels pourraient améliorer leurs propres conditions de travail et de vie grâce à leur activité collective.

À travers une étude empirique d'une catégorie spécifique de travailleurs informels à Kolkata, en Inde, nous démontrons qu'en s'organisant de manière innovante et stratégique, les travailleurs informels peuvent améliorer considérablement leur propre situation sans beaucoup d'assistance de la part du gouvernement (ou de l'État). Nous soutenons que ce mécanisme innovant et stratégique d'organisation pourrait être un futur modèle d'organisation et de réseau pour les travailleurs informels marginalisés, principalement dans les pays du Sud. Par ailleurs, notre étude de cas n'est pas unique. Il existe déjà un grand nombre d'initiatives innovantes d'organisation des travailleurs informels en Inde, qui améliorent la situation globale des travailleurs informels dans le pays.

II – La naissance d'un syndicat de travailleurs informels

Compte tenu de l'énorme proportion des travailleurs informels en Inde, de leur marginalisation ainsi que du rôle que les syndicats sont capables de jouer dans un régime démocratique, un besoin urgent de syndicalisation se fait sentir en Inde, afin d'organiser les travailleurs informels pour tenter de leur assurer des conditions minimales de base leur permettant de vivre dignement. La syndicalisation assure la visibilité des travailleurs informels²⁴, ce qui est une condition essentielle pour l'efficacité du processus de dialogue social. Cependant, comme le note le Rapport de 2007 de la NCEUS, les travailleurs informels en Inde demeurent largement invisibles pour les cercles politiques²⁵, un fait qui s'est confirmé lors de notre travail sur le terrain à Kolkata, en Inde.

Pour illustrer les avantages de la syndicalisation, sur la base de son étude des membres de la *Self Employed Womens' Association* (SEWA – association des travailleuses indépendantes), Elizabeth Hill montre qu'il y a un changement très net dans l'attitude des travailleurs informels lorsqu'ils rejoignent un syndicat. Jusqu'alors timides, vulnérables et dépourvus de confiance en eux, ces travailleurs se transforment en individus assurés, confiants et autonomes après avoir rejoint un syndicat²⁶. Le syndicat inculque un sentiment d'identité, de reconnaissance, de respect et de statut public à ses membres²⁷. Hill note que l'organisation de travailleuses informelles de la SEWA génère une reconnaissance et un respect mutuels qui donne aux individus une confiance en eux, un respect d'eux-mêmes et une estime de soi que l'on retrouve chez les travailleuses indépendantes du secteur informel en Inde²⁸. Elle observe également : « [en] se réunissant formellement et en établissant leurs propres institutions, les travailleurs se reconnaissent aussi bien comme des individus que comme appartenant à une communauté plus large de travailleurs qui ont un droit légitime aux ressources publiques »²⁹.

²⁴ Voir généralement Ela R. Bhat, *We Are Poor but So Many – The Story of Self-Employed Women in India*, New York, Oxford University Press, 2006.

²⁵ NCEUS, *Report on Conditions of Work and Promotion of Livelihoods in the Unorganised Sector*, August 2007, New Delhi, NCEUS, 2007, pp. 37, 50, 75-76, 79-80, 165, 196 et 356.

²⁶ E. Hill, *Worker Identity, Agency and Economic Development: Women's empowerment in the Indian informal economy*, New York, Routledge, 2010, pp. 97-100 et pp. 104-112.

²⁷ *Ibidem.*, pp. 101-102 et pp. 109-112.

²⁸ *Ibidem.*, p. 116.

²⁹ *Ibidem.*, p. 119.

Rina Agarwala montre que dans certains États indiens tels que le Tamil Nadu, le Bengale occidental et le Maharashtra, certaines catégories de travailleurs informels (ouvriers de la construction et les ouvriers fabriquant les *bidis*) ont été en mesure d'obtenir un droit légal à des avantages économiques en négociant continuellement avec le gouvernement, par l'intermédiaire de leurs syndicats respectifs³⁰. Même si certaines catégories de travailleurs informels ont été en mesure de négocier avec le gouvernement et de se prévaloir de certains avantages économiques, la majorité des travailleurs informels en Inde demeurent exclus de l'assistance législative et exécutive³¹.

L'État du Bengale occidental (l'un des États couverts par l'étude réalisée par Agarwala) a mis en place des programmes législatifs et exécutifs au profit de certaines catégories de travailleurs informels de cet État. Si certains des avantages garantis concernent certaines catégories spécifiques de travailleurs informels réalisant des activités définies (telles que les transports, la fabrication de *bidis*, la construction), d'autres programmes ciblent d'autres catégories de travailleurs informels³². Les ramasseurs de déchets, cependant, qui constituent une catégorie spécifique de travailleurs informels, ne reçoivent aucune assistance étatique. Ils sont totalement exclus des programmes de protection législative et exécutive de cet État. Cette exclusion de l'assistance publique constitue le contexte de notre étude.

Nous avons mené notre étude empirique à Kolkata, dans la région du Bengale occidental, en Inde, au cours de l'été 2011, entre mars et juillet. Basée sur des entretiens semi-structurés et des méthodes d'observation participante, l'étude s'est déroulée au cours du processus de constitution du syndicat des ramasseurs de déchets de Kolkata. Nous avons régulièrement participé aux réunions, accompagné d'autres personnes dans les bidonsvilles des ramasseurs de déchets afin de promouvoir le syndicat, et nous sommes devenu un membre du bureau du syndicat des ramasseurs de déchets. Par conséquent, cet essai doit être considéré comme reflétant la perspective d'un militant-chercheur (et non celle d'un témoin extérieur objectif) qui a été officiellement engagé dans le processus de syndicalisation.

Nos entretiens au Bengale occidental ont indiqué que l'une des raisons principales de l'exclusion des ramasseurs de déchets du champ d'application des programmes d'aide sociale gouvernementaux, est l'absence d'organisation parmi les ramasseurs de déchets. Le ministre actuel et d'autres représentants du gouvernement ont souligné l'importance de la syndicalisation afin d'avoir accès aux programmes d'aide sociale du gouvernement³³. Debabrata Majumdar, le maire et président du conseil pour la gestion des déchets solides de la corporation municipale de Kolkata, a noté : « Il peut exister diverses manières pour la municipalité d'aider les ramasseurs de déchets. Mais, pour que nous puissions le faire, nous devons savoir à quels problèmes ils sont confrontés. Parce que ces personnes [ramasseurs de déchets] n'ont pas d'organisation représentative, il existe un manque de communication entre les autorités et elles [les ramasseurs de déchets]. Si les ramasseurs de déchets peuvent s'organiser en formant un syndicat, il deviendra beaucoup

³⁰ R. Agarwala, *From Work to Welfare: Informal Workers' Organizations and the State in India*, PhD Thesis, Princeton University, 2006, pp. 80-81, 89-90, 107-108, 114-116, et 141-143.

³¹ Voir généralement NCEUS, *Conditions of Work*, *op. cit.*

³² Voir généralement Government of West Bengal, *Labour in West Bengal 2010 – Annual Report*, Kolkata, Govt. of WB.

³³ Entretiens menés à Kolkata, en Inde, de mars à juillet 2011.

plus facile pour nous [la municipalité] de communiquer avec eux »³⁴. Des points de vue similaires ont été exprimés également par d'autres représentants du gouvernement³⁵.

Il est intéressant de noter qu'au cours de notre travail sur le terrain à Kolkata, les ramasseurs déchets se sont organisés pour constituer un syndicat. S'il est encore trop tôt pour analyser l'impact réel de l'initiative de syndicalisation, certaines indications précoces semblent indiquer qu'elles'avère bénéfique. Nous examinons comment, dans un très court laps de temps, le syndicat des ramasseurs de déchets de Kolkata a été en mesure d'attirer l'attention de divers milieux ; ce qui est utile pour la promotion de la visibilité des ramasseurs de déchets et pour attirer l'attention sur leur situation.

En effet, lors de la réalisation de ce travail sur le terrain à Kolkata, au cours d'une réunion informelle entre les organisateurs de l'ONG *Calcutta Samaritans*³⁶, quelques ramasseurs de déchets, certains intellectuels et activistes de la ville, l'idée d'organiser les ramasseurs de déchets en un syndicat a été discutée³⁷. Antérieurement, les *Calcutta Samaritans* ont fait campagne pour l'inclusion des populations sans-abri de Kolkata dans le programme *Below Poverty Line* (BPL) afin d'aider les populations sans abri à demander l'aide du gouvernement³⁸. En 2009, ils ont préparé un rapport sur la situation socio-économique des ramasseurs de déchets de Kolkata³⁹. Récemment, les *Calcutta Samaritans* ont mené une étude sur la population sans-abri de Kolkata avec l'assistance du gouvernement du Bengale occidental⁴⁰.

Armés de l'idée de former un syndicat, de délimiter un plan d'activités et d'identifier les facteurs entravant le développement de leurs capacités, les organisateurs des *Calcutta Samaritans* se sont rapprochés des ramasseurs de déchets dans différents quartiers de la ville. La réponse positive de ces derniers a progressivement abouti, avec le soutien financier d'*Action Aid*⁴¹ et l'assistance juridique et logistique de la *Legal Aid*

³⁴ Entretien mené le 4 juillet 2011 dans le Bureau de Maire dans le Kolkata Municipal Corporation Building à Kolkata, Inde.

³⁵ Entretien mené le 9 juin 2011 à the State Secretarià Building à Kolkata, Inde.

³⁶ Les *Calcutta Samaritans* s'intéressent aux questions concernant les ramasseurs de déchets et d'autres populations sans-abri à Kolkata depuis 1971, et Pratim Roba, l'un des organisateurs de *Calcutta Samaritans* a soutenu la syndicalisation avec enthousiasme. Entretien mené le 30 juin 2011 dans les bureaux des *Calcutta Samaritans* sur Ripon Street à Kolkata, Inde.

³⁷ Réunion le 12 juin 2011, dans les bureaux des *Calcutta Samaritans* sur Ripon Street à Kolkata, Inde.

³⁸ À cet égard, plusieurs ONG à Kolkata ont fait appel à la Haute cour de Calcutta dans un procès d'intérêt public afin d'enregistrer la population des sans abri sur la liste BPL. *Griha Adhikar Mancha and Others v Union of India and Others*, Writ Petition Number 19802 (W) of 2008 (dossier de l'auteur).

³⁹ Supriya Routh et al., *Situational Analysis of Ragpickers in Kolkata*, Kolkata, *Calcutta Samaritans*, 2009.

⁴⁰ Sharmistha Banerjee et al., *A Report on Rapid Assessment Survey of Homeless Population within Kolkata Municipal Corporation Area*, Kolkata, *Calcutta Samaritans*, non daté.

⁴¹ « Action Aid est une agence contre la pauvreté, travaillant en Inde depuis 1972 auprès des déshérités afin de mettre fin ensemble à la pauvreté et à l'injustice ». Voir « Qui nous sommes, ActionAid », disponible sur <http://www.actionaid.org/india/who-we-are> (site visité le 20 mai 2014).

*Society de la West Bengal National University of Juridical Sciences (WB NUJS)*⁴², de Kolkata, à la constitution effective dudit syndicat en juillet 2011.

Celui-ci était initialement composé d'environ 500 ramasseurs de déchets, devenus membres du syndicat en payant une cotisation annuelle de 1 Roupie. Particulièrement enthousiastes et désireux de représenter leur localité dans le comité exécutif du syndicat, les membres du syndicat ont élu 20 membres du comité exécutif, et Kalu Das, lui-même ramasseur de déchets, a été élu secrétaire général⁴³. Le syndicat a été dénommé *Barjya Punarbyawaharikaran Shilpa Shramik Sangathan (BPSSS) (Association of Workers engaged in Waste Recycling Industry* – association des travailleurs de l'industrie du recyclage de déchets).

Sur la base de discussions avec les membres, la BPSSS a identifié cinq objectifs principaux : premièrement, fournir à ses membres un équipement de protection tel que des bottes en caoutchouc, des gants et des tabliers ; deuxièmement, faire pression sur le gouvernement du Bengale occidental afin d'intégrer les ramasseurs de déchets parmi les bénéficiaires de la protection légale pour les travailleurs informels ; troisièmement, faire pression sur le Conseil municipal de Kolkata afin que les ramasseurs de déchets puissent être intégrés dans le système municipal de gestion des déchets solides ; quatrièmement, préparer un rapport décrivant les privations de ces travailleurs, destiné à être soumis à l'OIT ; et cinquièmement, générer des fonds afin d'instituer un programme groupé d'assurance maladie pour les ramasseurs de déchets.

Ce qui ressort de la description qui précède, est que les ramasseurs de déchets, qui vivaient en marge de la société sont devenus nettement plus visibles, grâce à leur initiative de syndicalisation. Dans les jours qui ont suivi la formation du syndicat, la *Legal Aid Society* a commencé à collaborer avec les ramasseurs de déchets sur différentes questions. Quelques mois après la formation du syndicat, une conférence nationale organisée par la *Legal Aid Society* a permis de sensibiliser les universitaires et les décideurs politiques. Le syndicat a également réussi à générer des fonds grâce à des tiers de bonne volonté. Ce qui est très important, c'est que la syndicalisation joue le rôle d'un instrument du dialogue social. Le rôle de l'organisation des travailleurs informels dans la promotion du dialogue social est évident comme nous le démontrerons à travers les autres initiatives d'organisation constatés en Inde

III – Exemples de solidarité des travailleurs informels en Inde

⁴² La *WB NUJS Legal Aid Society* a inséré le syndicat parmi ses projets pédagogiques, permettant ainsi aux étudiants de la faculté de droit de travailler à la promotion de ses intérêts. Les étudiants appartenant à la *Legal Aid Society* ont entrepris d'éduquer les enfants de ramasseurs de déchets. Les étudiants ont également entrepris une campagne d'adhésion pour le compte du syndicat, grâce à une opération de sensibilisation parmi les ramasseurs de déchets de Kolkata. La *Legal Aid Society* fournit également une assistance juridique individuelle aux membres du syndicat s'ils sont arrêtés ou harcelés par des représentants des forces de l'ordre. La *WB NUJS Legal Aid Society* a récemment consacré des journées portes ouvertes afin de discuter de son rôle dans la promotion des initiatives du syndicat (« Open House Discussion on Deemed Homeless », AWWRI Project of NUJS Legal Aid Society & Center for Human Rights, National Conference on Place of Deemed Homeless in Good Governance and Inclusive Growth in India, 27-29 janvier 2012, WB NUJS Campus). Elle a en outre été à l'initiative d'une pétition devant être adressée au Ministre des affaires urbaines du gouvernement de l'Inde, à la commission nationale des droits de l'homme et à la Cour suprême indienne, pour défendre le droit au travail et à la subsistance des ramasseurs de déchets sans abri de Kolkata.

⁴³ Le comité exécutif a dû réduire l'effectif du comité à 9 membres, en raison de l'exigence de possession d'un document d'identité et d'un certificat de résidence en cas de demande d'homologation d'un syndicat.

En l'absence de protection juridique pour les droits constitutionnels des travailleurs informels, les travailleurs ont entrepris de promouvoir (globalement) leur dignité de vie, grâce à des initiatives d'organisation. À cet égard, les travailleurs informels ont utilisés la *Trade Unions Act* à leur avantage. Les travailleurs informels ne se sont pas contentés de s'organiser en vertu de la *Trade Unions Act*, ils se sont également organisés en formant des coopératives (en vertu du *Cooperative Societies Act*, de 1912), des sociétés (en vertu du *Societies Registration Act*, de 1860), et des fiducies (en vertu du *Charitable and Religious Trusts Act*, 1920), utilisant ainsi de manière innovante le cadre juridique existant dans le pays. Ces organisations travaillent à promouvoir la dignité de vie des ouvriers en fournissant des ressources sociales, économiques, politiques et culturelles complètes qui sont garanties aux travailleurs en vertu de la Constitution indienne. En l'absence d'initiatives appropriées de l'État en vue de la promotion des droits constitutionnels des travailleurs informels, les organisations et groupements privés s'efforcent de promouvoir les droits constitutionnels des travailleurs. Nous examinerons les initiatives privées ayant pour but de réaliser les garanties constitutionnelles, que les travailleurs obtiennent grâce à la constitution d'organisation et de groupements.

L'association des travailleuses indépendantes (SEWA) est une organisation de réputation internationale pour les ouvrières informelles⁴⁴. La SEWA est un syndicat enregistré en vertu de la *Trade Unions Act* de 1926. Elle fonctionne grâce à la constitution de coopératives commerciales et de services⁴⁵, et elle est composée d'environ quatre-vingt-dix coopératives de commerce et de services en Inde⁴⁶. La *Swashrayi Mahila Sewa Sahakari Bank* (SEWA Bank) est la plus grande coopérative des membres de la SEWA avec 93 000 comptes épargne, et elle est gérée par les membres eux-mêmes⁴⁷. L'organisation des services sociaux de la SEWA est une combinaison d'éducation à la santé et de soins curatifs, qui est également gérée par les membres⁴⁸. Les initiatives de garde d'enfants de la SEWA sont gérées par les coopératives et organisations locales⁴⁹. La SEWA a initié son programme intégré d'assurance en 1992 avec l'aide des sociétés d'assurances nationales⁵⁰. La SEWA fournit également des services juridiques dont une éducation juridique et une assistance juridique en cas de litige, par l'intermédiaire de son centre de conseil juridique⁵¹. La SEWA Academy travaille à promouvoir l'éducation de

⁴⁴ Voir généralement *Self Employed Women's Association* (SEWA), à <http://www.sewa.org/> (site visité le 20 mai 2014) ; voir également A. Kapoor, « The SEWA way: Shaping another future for informal labour », 2007, 39 *Futures* 554, p. -555.

⁴⁵ Voir Ela R. Bhat, *We Are Poor but So Many – The Story of Self-Employed Women in India*, *op. cit.*, pp. 16-17, 53-54, 99-122 ; voir également J. Dave, M. Shah et Y. Parikh, « The Self-Employed Women's Association (SEWA) Organising Through Union and Co-operative in India » in M. Samson (ed), *Refusing to be Cast Aside: Waste Pickers Organising Around the World*, Cambridge, MA: WEIGO, 2009, p. 27.

⁴⁶ J. Dave, M. Shah et Y. Parikh, « The Self-Employed Women's Association (SEWA) Organising Through Union and Co-operative in India », *op.cit.*

⁴⁷ Voir Ela R. Bhat, *We Are Poor but So Many – The Story of Self-Employed Women in India*, *op. cit.*, pp. 99-122.

⁴⁸ Voir SEWA, « Sewa Services – Health Care », disponible sur http://www.sewa.org/Services_Health_Care.asp (site visité le 20 mai 2014).

⁴⁹ Voir SEWA, « Sewa Services – Child Care », disponible sur http://www.sewa.org/Services_Child_Care.asp (site visité le 20 mai 2014).

⁵⁰ Voir SEWA, « Sewa Services – VimoSEWA (SEWA Insurance) », disponible sur http://www.sewa.org/Services_Work_Security_Insurance.asp (site visité le 20 mai 2014).

⁵¹ Voir SEWA, « Sewa Services – Legal Services », disponible sur http://www.sewa.org/Services_Legal_Services.asp (site visité le 20 mai 2014).

ses membres et le développement de leurs capacités⁵². La SEWA a fondé le *Mahila Housing SEWA Trust* en 1994 afin d'améliorer « les conditions de logement et d'infrastructure » des femmes engagées dans des activités économiques informelles⁵³.

Le rôle de la SEWA ne se limite pas aux services qu'elle propose à ses membres. Elle dispose d'une forte présence externe (à l'échelle nationale et internationale) dans la sphère de l'élaboration de politiques⁵⁴. Avec la pleine participation de ses membres, la SEWA fait pression sur le gouvernement au sujet de différents problèmes⁵⁵. La stratégie de la SEWA peut également impliquer le recours à la lutte directe et à concertation collective contre de nombreuses formes de discrimination à l'encontre des travailleuses informelles⁵⁶.

Si la SEWA est un syndicat, la *Sramajibee Mahila Samiti* (SMS) est une association⁵⁷ d'ouvrières agricoles du Bengale occidental⁵⁸. Grâce à l'action politique directe, la SMS s'est engagée sur des questions telles que l'emploi des femmes, la corruption du gouvernement et les salaires minimaux⁵⁹. La SMS a fait pression avec succès sur le gouvernement pour qu'il applique un programme de création d'emplois pour les ouvriers agricoles pendant la saison non-agricole dans les districts du sud du Bengale occidental⁶⁰. En outre, la SMS organise la formation des nouveaux membres, fournit une éducation sociale et travaille à la promotion de groupes d'entraide⁶¹.

Très loin de l'orientation de la SMS, l'*Annapurna Mahila Mandal* (AMM) est plus concernée par l'amélioration de la situation économique des travailleurs informels que par leur émancipation politique. L'AMM est une association caritative indépendante et une association de bienfaisance enregistrée à Mumbai⁶². En dehors de l'exécution d'un programme de micro-crédit pour les travailleurs informels, l'AMM apporte un leadership et une formation professionnelle à ses membres. L'association sensibilise également ses membres sur des sujets tels que la santé, l'hygiène, le planning familial, les violences domestiques, le mariage des enfants, l'accès à l'électricité, l'accès à l'eau et l'accès au gaz⁶³. Outre ses programmes générateurs de revenus pour ses membres, l'AMM loge les

⁵² Voir SEWA, « Sewa Services – Capacity Building of SEWA Members », disponible sur http://www.sewa.org/Services_Capacity_Building.asp (site visité le 20 mai 2014).

⁵³ Voir SEWA, « Sewa Services – Housing and Infrastructure », disponible sur <http://www.sewahousing.org/> (site visité le 20 mai 2014).

⁵⁴ Voir Ela R. Bhat, *We Are Poor but So Many – The Story of Self-Employed Women in India*, op. cit., p. 70 et p. 213 ; voir également E. Hill, *Worker Identity, Agency and Economic Development: Women's empowerment in the Indian informal economy*, op. cit., pp. 139-142 ; voir également A. Kapoor, « The SEWA way: Shaping another future for informal labour », op. cit., pp. 564-566.

⁵⁵ Voir Ela R. Bhat, *We Are Poor but So Many – The Story of Self-Employed Women in India*, op. cit., p. 70 ; voir également E. Hill, *Worker Identity, Agency and Economic Development: Women's empowerment in the Indian informal economy*, op. cit., pp. 76-77, 139-142 ; voir également également J. Dave, M. Shah et Y. Parikh, « The Self-Employed Women's Association (SEWA) Organising Through Union and Co-operative in India », op. cit., p. 32.

⁵⁶ Voir Ela R. Bhat, *We Are Poor but So Many – The Story of Self-Employed Women in India*, op. cit., p. 70 ; voir également, E. Hill, *Worker Identity, Agency and Economic Development: Women's empowerment in the Indian informal economy*, op. cit., pp. 76-77, 89-93.

⁵⁷ P. Antony, *Towards Empowerment: Experiences of Organizing Women Workers*, New Delhi: ILO, 2001, pp.22, 32, 75 ; La *Sramajibee Mahila Samiti* (SMS) est une société enregistrée en vertu du *Societies Registration Act*.

⁵⁸ P. Antony, *ibidem*, p. 22.

⁵⁹ *Ibidem*, p. 75 et pp. 78-80.

⁶⁰ *Ibidem*, pp. 77-78.

⁶¹ *Ibidem*, pp. 76-77.

⁶² *Ibidem*, p. 91.

⁶³ *Ibidem*, p. 28 et pp. 91-95.

femmes démunies telles que celles victimes de violences familiales et les personnes handicapées physiques ou mentales, dans son centre de réhabilitation de Vashi Nagar à Navi Mumbai⁶⁴. La société fournit également une aide médicale et juridique à ses membres, et joue le rôle de médiateur dans les conflits familiaux⁶⁵. L'AMM gère une crèche pour les enfants de ses membres, elle supporte aussi le coût de leur éducation et parfois, arrange leurs mariages⁶⁶. En plus de gérer une auberge pour les ouvrières avec la collaboration du gouvernement, l'AMM a fondé deux sociétés coopératives de logement à Mumbai⁶⁷.

Une dernière forme d'organisation des travailleurs informels qu'il est pertinent d'évoquer est une société coopérative, la *Sakti Mahila Vikas Swavlambi Co-operative Society* (SMVSS), enregistrée dans l'État de Bihar⁶⁸. En collaborant avec le gouvernement, cette ONG tire parti des programmes d'aide sociale du gouvernement, au profit des membres de la coopérative. Elle s'engage dans des programmes de sensibilisation sur la santé et la nutrition, ciblant spécifiquement les enfants, elle mène des actions de sensibilisation pour promouvoir l'éducation des filles et empêcher le mariage des enfants⁶⁹. La SMVSS travaille en réseau avec des organismes gouvernementaux et des ONG afin d'améliorer sa visibilité et de renforcer sa voix⁷⁰.

L'examen des organisations de travailleurs informels fait nettement ressortir que les travailleurs informels s'organisent sous différentes formes – syndicats, associations de bienfaisance et sociétés coopératives. Bien qu'il n'y ait pas une seule forme définie d'organisation et de réseau, ces organisations sont fonctionnellement similaires. Tirant les leçons de l'initiative d'organisation des travailleurs informels de Kolkata, et des autres modèles d'organisation de travailleurs informels en Inde, nous proposons l'approche suivante en vue d'une initiative basée sur la solidarité des travailleurs informels.

IV – Une approche inclusive de la solidarité pour les travailleurs informels

Les travailleurs informels commencent à intégrer des organisations qui sont aussi diverses que les syndicats, les sociétés coopératives et les associations de charité. Si, dans certaines de ces organisations, telles que les syndicats et certaines sociétés coopératives, les travailleurs informels sont participants en tant que membres égaux et autonomes, pour d'autres catégories d'organisations, telles que les associations caritatives et certaines sociétés coopératives, ils ne sont que des bénéficiaires. Compte tenu des risques qui entourent les travailleurs informels et leur *modus operandi*, nous soutenons que les organisations de travailleurs informels n'ont pas besoin de se conformer à une forme définie d'organisation. Leurs initiatives d'organisation doivent être basées sur les nécessités fonctionnelles des catégories spécifiques de travailleurs informels. Par exemple, l'origine de l'initiative d'un syndicat pour les ramasseurs de déchets informels de Kolkata, en Inde, avait un fondement fonctionnel et stratégique.

⁶⁴ *Idem*.

⁶⁵ *Ibidem*, pp. 94-95.

⁶⁶ *Ibid* à 95.

⁶⁷ *Ibid*.

⁶⁸ *Ibid* à 89.

⁶⁹ *Ibid*.

⁷⁰ *Ibid* à 90.

L'impulsion principale de la formation du syndicat BPSSS est venue de deux facultés universitaires sur les conseils de représentants de l'OIT basés à Delhi. Toutefois, étant donné que les professeurs n'avaient pas beaucoup de liens avec les ramasseurs de déchets informels, ils ont proposé et préconisé la formation du syndicat à l'ONG des *Calcutta Samaritans*. Leur objectif était d'intégrer l'ONG en tant que promoteur du syndicat parce que l'ONG offrait un accès à un grand nombre de ramasseurs de déchets informels de Kolkata. L'ONG était déjà en train de dispenser un soutien lié à un programme aux ramasseurs de déchets in Kolkata. Cependant, l'ONG n'était pas concernée (et peut-être n'en avait-elle pas conscience) par l'exclusion systématique des ramasseurs de déchets des programmes d'aide législative et exécutive de l'État. De plus, les *Calcutta Samaritans* n'envisageaient aucun type de mécanisme autonome d'autopromotion pour les ramasseurs de déchets. Ce sont les professeurs de l'université qui ont suggéré à l'ONG de promouvoir un syndicat des ramasseurs de déchets en raison de leur exclusion du droit et de la politique. Ces promoteurs du syndicat ont intégré certains intellectuels médiatiques au sein de leur initiative afin de donner une visibilité, une légitimité et une force de négociation au syndicat vis-à-vis du gouvernement.

Ce syndicat a été adopté par la WB NUJS *Legal Aid Society* comme l'un de ses projets et un programme non officiel d'alphabetisation a été lancé pour les enfants des ramasseurs de déchets (qui sera réalisé par les volontaires de la société d'aide juridique). L'intégration de ces différents individus et institutions a fait de l'initiative de syndicat un phénomène social plus large, qui ne se limitait pas seulement à la perspective plus étroite des ramasseurs de déchets. Cependant, à l'origine, c'est bien le syndicat qui se trouve être à l'initiative de ce projet pour les travailleurs informels. Les ramasseurs de déchets ont été des partenaires actifs tout au long du processus de syndicalisation, depuis le tout début, lorsque l'initiative a été proposée par les promoteurs du syndicat, jusqu'à la constitution effective du syndicat. Ce sont les ramasseurs de déchets travaillant dans des secteurs différents de la ville de Kolkata qui ont fait passer le message au sujet de la formation du syndicat. Ce sont eux qui ont présenté les avantages d'une organisation à leurs collègues et qui ont tenu des positions de responsabilité et de prise de décision au sein du syndicat. Cette participation sociale élargie avec l'implication active des ramasseurs de déchets génère du pouvoir et une opportunité pour les ramasseurs de déchets, qui sont autrement les plus marginalisés de tous les travailleurs informels, comme le montre clairement leur exclusion des lois et politiques spécifiquement destinées aux travailleurs informels dans le pays.

Cependant, il peut y avoir des objections sérieuses et parfaitement valides en ce qui concerne la formation d'organisations du même type que la BPSSS. L'une des principales objections pourrait être que la formation du syndicat est une initiative descendante promue par des élites non constituées de travailleurs. En second lieu, l'implication d'une ONG pourrait soulever des doutes. Un nombre important d'ONG sont des organisations démocratiquement non responsables. Leurs objectifs peuvent être déterminés par les organismes qui les financent, il y a parfois, un manque de transparence dans le fonctionnement de certaines ONG⁷¹. Par conséquent, l'intégration d'une ONG

⁷¹ Voir A. Ebrahim, *NGOs and Organizational Change – Discourse, Reporting, and Learning*, Cambridge: Cambridge University Press, 2003, pp. 1-3 ; voir également P. Kilby, *NGOs in India – The challenges of women's empowerment and accountability*, London & New York: Routledge, 2011, pp. 103-109.

pourrait porter atteinte à l'autonomie des travailleurs informels et de leur mouvement syndicaliste. Une telle intégration pourrait également entacher un mouvement syndicaliste d'une suspicion liée à la transparence et à la responsabilité. En troisième lieu, des institutions telles que la *WB NUJS Legal Aid Society* (et l'ONG) pourraient dominer et dicter les objectifs du syndicat. La voix des travailleurs pourrait alors perdre de son importance et en conséquence, l'initiative de syndicat ne serait plus un mouvement populaire.

Aussi valides que puissent être certaines de ces objections, les avantages d'une organisation de travailleurs informels avec une base sociale étendue et intégrant de nombreux individus et institutions sont plus nombreux que les problèmes pouvant résulter de l'inclusion de ces entités précédemment évoquées. Il convient de souligner que non seulement il est nécessaire pour les travailleurs informels de s'organiser en intégrant ces diverses entités (et d'autres), mais il est absolument essentiel que les travailleurs informels impliquent autant d'entités et d'institutions qu'ils le peuvent, pour les raisons suivantes. Compte tenu de leur marginalisation, de leur analphabétisme, de leur manque d'information et de sensibilisation, par eux-mêmes, ils sont incapables de générer un pouvoir politique suffisant pour influencer le gouvernement (ou le mécanisme étatique). Cela est évident compte tenu de l'exclusion des travailleurs informels de Kolkata des programmes d'aide gouvernementaux. Par conséquent, il peut être bénéfique que les travailleurs informels impliquent autant d'institutions et d'individus que nécessaire pour les aider à améliorer leur force de négociation contre l'État.

Au lieu de viser un objectif de grandeur, il pourrait être stratégiquement plus efficace que les travailleurs informels visent à obtenir des avantages supplémentaires dans la poursuite de leurs intérêts. L'étude de cas de l'initiative d'organisation des ramasseurs de déchets informels montre l'écart important entre les garanties constitutionnelles indiennes d'un mode de vie globalement digne, et les réalités des conditions de vie des ramasseurs de déchets à Kolkata. Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de combler cet écart en adoptant uniquement une approche accusatoire à l'égard de l'État. Comme les expériences des autres organisations de travailleurs informels précédemment évoquées l'ont démontré, une approche coopérative mais agitatrice, à l'occasion, vis-à-vis de l'État peut lentement mais sûrement favoriser de meilleures conditions de vie pour les travailleurs informels.

Pour la réussite des organisations et coalitions de travailleurs informels, il apparaît nécessaire de décider localement des objectifs des organisations respectives. Les travailleurs informels et atypiques souffrent de formes multiples de privations et de marginalisation qui diffèrent en général de la situation des travailleurs formels axés sur l'industrie. En conséquence, les objectifs dont doivent se préoccuper les travailleurs informels devraient être décidés localement et correspondre spécifiquement à leur activité informelle. Dans le contexte de la définition des objectifs de l'organisation, une objection valide pourrait être (ainsi que nous l'avons déjà souligné) que les voix des travailleurs se perdent au sein des entités multiples qui forment la coalition.

Enfin, le modèle d'organisation ici proposé doit impliquer les instruments de l'État comme partenaires, plutôt que comme adversaires. Il pourrait être avantageux, lorsque les travailleurs informels négocient avec l'État, de considérer ces entités constitutives de l'État comme des partenaires plutôt que comme des adversaires. Étant

donné que la majorité des travailleurs informels sont des travailleurs indépendants, ils doivent négocier avec l'État et non avec un employeur. Une approche coopérative vis à vis des institutions publiques pourrait s'avérer utile à cet égard. Ainsi, il s'avère important que les travailleurs informels spécifiques qui s'organisent soient à terme être autonomes – à défaut, si le pouvoir de décision ultime ne leur appartient pas, le modèle d'organisation que nous proposons ne peut pas réussir.

Conclusion

Tout en établissant leur propre syndicat, les travailleurs informels – ramasseurs de déchets de Kolkata – ont établi un réseau avec un certain nombre d'organisations et de personnes. Une telle stratégie de réseau élargi et de solidarité est particulièrement utile pour les travailleurs dont la situation est la plus précaire, afin d'améliorer leur visibilité et leur capacité d'influencer les instances gouvernementales. Par conséquent, l'initiative d'organisation des travailleurs informels de Kolkata (c'est-à-dire, la BPSSS) peut servir de guide pour l'activisme basé sur la solidarité, dans le but d'obtenir des conditions de vie plus digne, pour les travailleurs en situation précaire, à d'autres endroits. Dans un volume récent, Martha Chen, Renana Jhabvala, Ravi Kanbur et Carol Richards ont fait remarquer l'importance des associations des personnes déshéritées, pour l'amélioration de leurs conditions de vie⁷². Ils notent que les syndicats traditionnels, qui ont largement exclu de leurs rangs les travailleurs informels en situation précaire, n'ont commencé que très récemment à organiser les travailleurs informels⁷³. Ce phénomène d'exclusion, à leur avis, résulte du fait que l'organisation des travailleurs informels exige des stratégies qui sont différentes de celles nécessaires à l'organisation des travailleurs formels⁷⁴. En conséquence, alors qu'ils demandent des organisations pour les travailleurs informels, ils s'intéressent surtout aux organisations associatives.

D'autre part, dans cet article, sur la base de l'initiative d'organisation des travailleurs informels de Kolkata, nous proposons une initiative de solidarité basée sur un large réseau de travailleurs informels dans les pays du Sud, et qui n'a pas besoin nécessairement de se limiter à des organisations associatives. Nous proposons un mécanisme de solidarité dans lequel, compte tenu de leurs besoins immédiats et toujours en évolution, les travailleurs informels pourraient former des coalitions et des réseaux et y participer, même en dehors des organisations associatives. Cependant, notre proposition n'a pas pour but de nier l'utilité des organisations de type associatif. Ce que nous suggérons, au lieu de cela, c'est que les travailleurs en situation précaire devraient exploiter toutes les opportunités possibles (quelles qu'elles soient) afin d'améliorer leurs conditions de vie par le biais de leur libre arbitre. La libre arbitre des travailleurs – en particulier dans les pays du Sud – pourrait être beaucoup plus efficace dans l'amélioration de leur situation que les actions caritatives, soit de consommateurs, soit de sociétés commerciales transnationales. Et, si la loi nous engage envers la communauté et, par conséquent, envers la solidarité depuis notre naissance, selon Supiot et Arendt, il y a des

⁷² Voir généralement M. Chen, R. Jhabvala, R. Kanbur et C. Richards, « Membership-based organizations of the poor » in M. Chen, R. Jhabvala, R. Kanbur et C. Richards, *Membership-Based Organizations of the Poor*, New York & London: Routledge, 2007, pp. 3-20.

⁷³ *Ibidem*, p. 8.

⁷⁴ *Idem*.

raisons suffisantes pour avancer que le cadre législatif doit promouvoir la solidarité parmi les travailleurs en situation précaire sans limiter ce cadre au concept de syndicat.